
RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange
Dénomination commerciale: XTRA-CALC PLUS
UFI: 7JP3-40A3-V00D-377K
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Détergent désinfectant pour surfaces dures.
Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)
Usages déconseillés :
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant:
SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio
15060 Borghetto Borbera (AL) Italia
Tel. +39 0143 631.1
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
regulatory.affairs@sutter.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
France: Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)
Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique tél. 145

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
-  Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
-  Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.
- Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:



- Danger
- Mentions de danger:
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- Conseils de prudence:
P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Fiche de Données de Sécurité XTRA-CALC PLUS

Dispositions spéciales:

EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contenu du produit :

agents de surface cationiques, agents de surface non ioniques < 5 %

Le produit contient également: Désinfectants, Parfums

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration $\geq$ 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

$\geq$ 1% - < 3% ACIDE FORMIQUE

REACH No.: 01-2119491174-37, Numéro Index: 607-001-00-0, CAS: 64-18-6, EC: 200-579-1



2.6/3 Flam. Liq. 3 H226



3.2/1A Skin Corr. 1A H314



3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

Limites de concentration spécifiques:

2% $\leq$ C < 10%: Skin Irrit. 2 H315

2% $\leq$ C < 10%: Eye Irrit. 2 H319

10% $\leq$ C < 90%: Skin Corr. 1B H314

C $\geq$ 90%: Skin Corr. 1A H314

$\geq$ 1% - < 3% ALKYL POLYGLUCOSIDE

REACH No.: 01-2119488530-36, CAS: 68515-73-1, EC: 500-220-1



3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Limites de concentration spécifiques:

9,9% $\leq$ C < 10%: Eye Irrit. 2 H319

C $\geq$ 10%: Eye Dam. 1 H318

$\geq$ 1% - < 3% ALKYL METHYL AMINE C12 -14 QUATERNAIRE ETHOXILEE METIL CHLORURE

Fiche de Données de Sécurité XTRA-CALC PLUS

CAS: 1554325-20-0



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315



3.3/1 Eye Dam. 1 H318

>= 1% - < 3% 2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE

CAS: 166736-08-9



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302



3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Limites de concentration spécifiques:

0% <= C < 10,01%: Eye Irrit. 2 H319

C >= 10,01%: Eye Dam. 1 H318

>= 1% - < 3% 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL

REACH No.: 01-2119475104-44, Numéro Index: 603-096-00-8, CAS: 112-34-5, EC: 203-961-6



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:

Sévère irritation de la peau et des yeux pour contact.

Irritation système intérieur en cas d'ingestion.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Recommandations générales sur l'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker à l'écart des rayons du soleil.

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

Stocker à l'écart des sources de chaleur.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

UE - TWA(8h): 9 mg/m³, 5 ppm

ACGIH - TWA(8h): 5 ppm - STEL: 10 ppm - Remarques: URT, eye, and skin irr

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

UE - TWA(8h): 67.5 mg/m³, 10 ppm - STEL: 101.2 mg/m³, 15 ppm

ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - Remarques: (IFV) - Hematologic, liver and kidney eff

Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

Travailleur industriel: 9.5 mg/m³ - Consommateur: 3 mg/m³ - Exposition: Inhalation

humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 19 mg/m³ - Consommateur: 9.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation

humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

ALKYL POLYGLUCOSIDE - CAS: 68515-73-1

Travailleur industriel: 595000 mg/kg - Consommateur: 357000 mg/kg - Exposition:

Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 420 mg/m³ - Consommateur: 124 mg/m³ - Exposition: Inhalation

humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 35.7 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

Travailleur industriel: 67.5 mg/m³ - Consommateur: 40.5 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 83 mg/kg - Consommateur: 50 mg/kg - Exposition: Cutanée

humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 101.2 mg/m³ - Consommateur: 60.7 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Consommateur: 1.25 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

Cible: Eau marine - valeur: 0.2 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 2 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 1.34 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 13.4 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 7.2 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 1.5 mg/kg

ALKYL POLYGLUCOSIDE - CAS: 68515-73-1

Cible: Eau marine - valeur: 0.0176 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 560 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.152 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.654 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.516 mg/kg

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

Cible: Eau marine - valeur: 0.11 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.44 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 200 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.32 mg/kg

Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 56 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 1.1 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 4.4 mg/kg

Cible: Air - valeur: 11 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton. (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 6.2.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Liquide	Visuel	--
Couleur:	vert	Visuel	--

Fiche de Données de Sécurité XTRA-CALC PLUS

Odeur:	Frais	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 100 °C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Inflammabilité:	pas inflammable	--	Paramètre estimé sur les propriétés chimiques / physiques des composants.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point éclair:	> 60 ° C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
pH :	2,3+/-0,2	Contrôle instrumental	--
Viscosité cinématique:	Pas important	--	Paramètre non pertinent. Mélange pas visqueuse.
Hydrosolubilité:	Complète	--	Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Partielle	--	Interne Tests
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité et/ou densité relative:	1.011 g/ml	contrôle instrumental	--
Densité de vapeur relative:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

Caractéristiques des particules:

Taille des particules (moyenne et étendue)	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
--	---------------	----	---

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 7.2.

Dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse du mélange

Fiche de Données de Sécurité XTRA-CALC PLUS

- 10.4. Conditions à éviter
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2
Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.
- 10.5. Matières incompatibles
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

XTRA-CALC PLUS

- a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 730 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 7.85 mg/l - Durée: 4h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux Positif

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau Négatif

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif

j) danger par aspiration:

Test: Aspiration hazard Positif

ALKYL POLYGLUCOSIDE - CAS: 68515-73-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg - Source: OECD 402

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau Négatif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux Positif

Test: Irritant pour les yeux Négatif - Source: OECD 437 - Remarques: Sol. 10%

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames test

ALKYL METHYL AMINE C12 -14 QUATERNAIRE ETHOXILEE METIL CHLORURE - CAS: 1554325-20-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 500 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux Positif

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau Négatif

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames test

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 500 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif - Source: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif - Source: OECD 406

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames test

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 2410 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2764 mg/kg

- Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 29 ppm - Durée: 2h
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau Non - Source: OECD 404
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux Oui - Source: OECD 405
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif
- f) cancérogénicité:
Test: Carcinogénicité Négatif
- g) toxicité pour la reproduction:
Test: Toxicité pour la reproduction Négatif
- ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6
LD50 (RAT) ORAL: 1210 MG/KG

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:
Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentées, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

XTRA-CALC PLUS

Non classé pour les dangers pour l'environnement
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 130 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Brachydanio rerio
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 365 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1240 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Selenastrum capricornutum
- b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia magna
- c) Toxicité pour les bactéries:
Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: = 72 mg/l - Durée h: 312

ALKYL POLYGLUCOSIDE - CAS: 68515-73-1

- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Remarques: Brachydanio rerio
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Remarques: Daphnia magna
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 10 mg/l - Remarques: Scenedesmus subspicatus
Point final: EC0 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 100 mg/l - Remarques: Pseudomonas putida
- b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Remarques: Pseudomonas putida
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 1 mg/l - Remarques: Daphnia magna

ALKYL METHYL AMINE C12 -14 QUATERNAIRE ETHOXILEE METIL CHLORURE - CAS: 1554325-20-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1 mg/l - Durée h: 72

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Brachydanio rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 10 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 10 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Scenedesmus subspicatus

Point final: EC10 - Espèces: Algues > 1 mg/l - Remarques: Desmodesmus subspicatus

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1300 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Lepomis macrochirus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Scenedesmus subspicatus

Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 1995 mg/l - Durée h: 0.5

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 28 jour - %: 100

ALKYL POLYGLUCOSIDE - CAS: 68515-73-1

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 28 jour - %: 99

ALKYL METHYL AMINE C12 -14 QUATERNAIRE ETHOXILEE METIL CHLORURE - CAS: 1554325-20-0

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301D

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301B - Durée: 28 jour - %: >60

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301C - Durée: 28 jour - %: 80-90

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 0.56

12.4. Mobilité dans le sol

Fiche de Données de Sécurité XTRA-CALC PLUS

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.

Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Fiche de Données de Sécurité XTRA-CALC PLUS

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de
recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième
Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se
réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.
L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à
l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC0/10/20/50/100:	Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
NOEC:	Concentration sans effet observé
NOAEL(R)/N	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration
OAEC:	
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Fiche de Données de Sécurité XTRA-CALC PLUS

ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL TETE DE PULVERISATEUR – DETERGENTS POUR SURFACES DURES

Titre du scénario d'exposition	
Produit pour le nettoyage en général: Processus manuel.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Si nécessaire, transvaser le produit du bidon au flacon avec tête de pulvérisateur	
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.	
Laisser agir.	
Rincer si besoin	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	Quotidiennement, selon les dimensions et les conditions des surfaces à nettoyer.
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide. Prêt à l'utilisation ou à diluer selon le type de produit.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante	
Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.	
Protection	
Ne pas inhaler le produit.	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle